



Edito

« Après les échéances électorales du printemps, un constat s'impose à nous. Nos idées et nos valeurs ont reflué et de nombreuses villes ont basculé à droite. Plus inquiétant, l'abstention s'est à nouveau renforcée et nous avons assisté à une nette poussée du vote extrême. Ce fut un choc. Un choc sans doute partagé par nous tous.

Impossible de balayer cela d'un revers de main. Ce constat doit nous interpeller et nous questionner surtout : comment faire évoluer nos façons de faire de la politique ? Comment ne pas perdre ce lien indispensable avec les citoyens, comment les intéresser davantage à nos projets collectifs ?

Ce combat est à mener si l'on veut éviter de voir s'enraciner plus profondément encore un vote d'extrême droite qui reste, du moins je l'espère, un vote d'alerte et de dépit plus que d'adhésion aux thèses défendues par le Front National.

Ce combat devrait aussi dépasser les clivages et rassembler toutes les forces de gauche comme de droite.

Pourtant lors de la dernière session plénière du Conseil général, nous avons encore assisté à une sortie de route dangereuse des élus de la droite et du centre à propos des dispositifs d'accueil des mineurs isolés étrangers. La droite Finistérienne semble prête à laisser sur le bord de la route et à la rue des enfants en errance quand nous considérons que notre responsabilité est de les protéger et d'assurer un accueil qui soit digne.

Si certains citoyens se demandent ce qui différencie la droite de la gauche qu'ils assistent donc à nos débats ! »

Didier LE GAC, président du groupe
« Finistère à gauche, Finistère pour tous »



Le Chiffre

+ de 850

élu-es finistérien-nes

De très nombreux conseillers municipaux et communautaires du Finistère ont participé à la rencontre organisée par le Conseil général le 13 juin dernier au domaine de Trévarez pour échanger sur les missions du Département, suite au renouvellement des instances locales et aux dernières annonces sur la réforme territoriale.



L'Image

**Séminaire du groupe
à Commana**



Les élu-es du groupe étaient réunis dans le canton de Sizun, à Commana, le 28 mai dernier, pour leur traditionnel séminaire de travail du printemps.

Retrouvez toute notre actualité sur notre blog :

www.finistereagauche.fr

Notre priorité : garantir la continuité et la qualité du service public

« Le Président de la République vient de fixer les orientations d'une réforme territoriale attendue depuis longtemps.

« Le Conseil général devra à terme disparaître... Mais cette décision doit être mise en œuvre de façon progressive, car le Conseil général joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité et la gestion des prestations aux personnes les plus fragiles. Et il ne peut être question de remettre en cause ces politiques. Pas davantage les personnels dévoués qui continueront à les mettre en œuvre » écrit-il.

En effet, aujourd'hui, le Conseil général répond à deux missions : les solidarités à l'égard des personnes et les solidarités à l'égard des territoires.

Les **solidarités à l'égard des personnes** sont mises en œuvre par des travailleurs sociaux en partenariat avec de nombreux acteurs. Il ne s'agit pas seulement de verser des allocations ou des aides à des personnes comme pourrait le faire une agence, mais de construire de véritables réponses individualisées: un projet de vie pour une personne handicapée, un plan d'aide à l'autonomie d'une personne âgée, un parcours d'insertion, l'accompagnement d'une famille vers son autonomie sociale ou d'un enfant confié vers son épanouissement et la réussite de sa vie.

Quant aux **solidarités territoriales**, elles permettent d'éviter inégalités et fractures territoriales. Nous ne voulons pas d'un côté, des métropoles ou des zones urbaines où seraient concentrés les emplois et les services et, de l'autre, des zones périurbaines ou rurales qui seraient délaissées. Il est essentiel de garantir un développement équilibré des territoires et de proposer un accompagnement aux petites communes.

Ces deux missions, que nous sommes fiers d'assurer depuis des années, doivent pouvoir perdurer dans la nouvelle organisation territoriale car la question des solidarités restera une priorité pour garantir la cohésion de notre société de façon durable.

La démarche proposée par le Président de la République le permet.

Oui le renforcement des compétences des Régions est nécessaire pour leur donner les moyens de participer au redressement économique et d'accompagner efficacement les entreprises, créatrices d'emplois.

Oui la redéfinition des intercommunalités à l'échelle des bassins de vie et le renforcement de leurs compétences sont un préalable pour maintenir les

services de proximité indispensables aux solidarités. Dans le domaine social, le travail de proximité, qui nécessite contact et écoute, souvent déplacement au domicile des personnes, peut s'appuyer demain sur une intercommunalité solide et pourrait lui être transmis sans nuire à la continuité du service ni à sa qualité, sans rompre l'égalité de traitement entre les citoyens en fonction de leur lieu de vie. Il paraît toutefois indispensable d'engager parallèlement une réflexion sur les politiques départementales qui ne pourraient se déployer pleinement dans le cadre intercommunal, notamment celles qui touchent à la protection de l'enfance ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, **nous n'oublions pas le travail réalisé par les agents territoriaux**. C'est également un enjeu de cette réforme : leurs compétences et leur savoir-faire doivent être garantis.

Le Président de la République a annoncé des élections départementales et régionales à l'automne 2015 puis une révision constitutionnelle prévoyant la suppression du Conseil général en 2020. C'est le temps nécessaire pour réussir cette réforme importante. **Les Conseillers généraux socialistes et apparentés du Finistère sont prêts à relever le défi.** »

Le Conseil général solidaire des collectivités locales et des entreprises

Suite aux fortes tempêtes et aux inondations de cet hiver, les élu-es de la majorité au Conseil général du Finistère ont porté un dispositif d'aides exceptionnelles en solidarité avec les collectivités et en soutien à l'économie locale. Ils ont également voulu renforcer l'accompagnement en matière de prévention et de lutte contre les inondations.

Les violentes tempêtes de cet hiver ont engendré de nombreuses dégradations dans notre département, en particulier dans les zones littorales. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 84 communes finistériennes a permis l'indemnisation par les assurances de certains dommages. Pour autant, de nombreux biens ne sont pas assurables. A l'occasion de la Séance plénière de juin 2014, les élu-es du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous » ont voulu affirmer leur soutien aux collectivités et aux entreprises concernées. L'Assemblée départementale a ainsi adopté un dispositif d'aides exceptionnelles.

En solidarité avec les collectivités, le Conseil général propose un appui financier aux communes et aux intercommunalités ayant subi des dommages sur leurs biens non assurables. Le Conseil général participera au financement des travaux de réparation des ponts et ouvrages d'art, des ouvrages portuaires, des voiries, des sentiers côtiers, des rechargements duaires...

En soutien à l'économie, le Conseil général viendra en appui des aides déjà mises en place par les chambres consulaires et les collectivités. En effet, de nombreuses entreprises commerciales ou artisanales du Finistère ont subi des dommages, notamment à cause des inondations à Châteaulin, Landerneau, Morlaix, Quimper et Quimperlé. On estime que le fonctionnement 150 à 200 entreprises a été fortement impacté par les dégâts des intempéries (perte de stock, perte d'exploitation, dommages matériels...). Le Conseil général met en place un dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises, portant sur la somme résiduelle restant à charge après indemnisation des assurances.

Pour le cadre de vie de tous les Finistériens, le Conseil général a entrepris d'importants travaux pour remettre rapidement en état les patrimoines routiers et bâtis départementaux qui ont, eux aussi, subis de nombreux dégâts.

Le Conseil général va ainsi engager :

1,7 M€ de travaux sur le revêtement de chaussées, les confortements de talus ou d'accotement ;

2,3 M€ de travaux sur le domaine routier départemental (ouvrages d'art, ponts, murs...)

1,3 M€ de travaux pour les ports départementaux (dont 800 000 € à l'île de Sein)

120 000 € de travaux sur les espaces naturels sensibles

130 000 € de réparations sur les sites culturels et musées départementaux...

Pour mieux prévenir les inondations, le Conseil général accompagnera financièrement les territoires dans l'élaboration de nouveaux Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI). En effet, l'aide financière pour les réparations n'étant pas le seul levier, les conseillers généraux de la majorité ont voulu faire évoluer les dispositifs d'aides du Conseil général en matière de prévention et de lutte contre les inondations.

A ce jour, 2 PAPI sont labellisés dans le Finistère : sur l'Odet (inondation fluviale) et sur Combrit – Ile Tudy (submersion marine). Suite aux récentes inondations, 3 autres PAPI sont à l'étude : Morlaix, Aulne et Ellé-Isole-Laïta. Le nouveau dispositif du Conseil général accompagnera les futurs porteurs de projets dans l'élaboration de leur PAPI à hauteur de 60% (au lieu de 30%). Cette augmentation du taux de financement vise à valoriser et à faciliter le travail d'élaboration du dossier de labellisation du programme (études, concertation, animation).

Retrouvez les autres actualités de la Séance plénière de juin sur notre blog : www.finistereagauche.fr

Les Elus du Groupe



En Bref

Vivre ensemble

Dans le Finistère, on compte 3 682 places d'hébergement et d'accompagnement pour personnes handicapées. Cette offre permet déjà à notre département d'atteindre un taux supérieur aux moyennes nationales et régionales. Le 4^{ème} schéma «Vivre ensemble», voté en 2013 par l'Assemblée départementale, prévoit 385 places supplémentaires. Le Conseil général agit également pour mieux accompagner les personnes handicapées et développer leur inclusion dans la vie sociale.

Des oeuvres d'art dans les collèges du Finistère

Le Conseil général agit pour promouvoir l'art dans les bâtiments publics, en particulier auprès des jeunes publics, grâce au dispositif du «1% culturel». C'est dans ce cadre que les élèves du collège Alain à Crozon et du collège Jacques Prévert à Saint-Pol-de-Léon ont découvert en mai dernier des oeuvres d'art commandées par le Département à l'occasion des travaux réalisés dans leur établissement.

Report des élections à décembre 2015 ?

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a été présenté le 18 juin en conseil des ministres. Il prévoit le report des élections départementales et régionales au mois de décembre 2015 (au lieu de mars prochain). Ce texte est actuellement en débat au Parlement.

Agenda

Prochaines Commissions permanentes en 2014 :

7 juillet, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Prochaines Séances plénières en 2014 :

jeudi 16 octobre (DM2)

jeudi 18 décembre (DOB)

Séances ouvertes au public.

>> Plus de dates sur le blog du groupe dans la partie « Agenda ».

Contactez-nous

Par mail : contact@finistereagauche.fr

Par téléphone : 02 96 78 60 32

Par courrier :

Groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »

Conseil général du Finistère

32 boulevard Duplex - 29196 Quimper Cedex

f Suivez-nous

Sur Internet : www.finistereagauche.fr

Sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/finistere.agauche

Directeur de la publication : Didier Le Gac, président du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous ».

Conception : Nolwenn Macouin, secrétaire générale du groupe, et Romain Guyader, chargé de mission du groupe.

Impression : Presses Associatives du Finistère.